

Mots-clés : exportation – Kazakhstan – instruction	RI.KZ.02	Kazakhstan
	07/11	

I. POSSIBILITES D'EXPORTATION

Des instructions particulières s'appliquent aux exportations des produits cités ci-dessous vers le Kazakhstan sur base du mémorandum vétérinaire conclu entre la Fédération de Russie et la Commission européenne. Les certificats harmonisés UE/RU mentionnés au point VII. doivent être utilisés à cet effet pour les exportations vers le Kazakhstan, et ce jusqu'au **31/12/2011** :

- 1) viandes de porc et préparations à base de viande crue
- 2) viandes bovines désossées, y compris abats, et préparations à base de viande crue
- 3) viandes bovines avec os
- 4) viandes de volailles (poulets, pintades, dindes, canards, oies) et préparations à base de viande crue
- 5) poissons et fruits de mer (produits de la pêche) et leurs produits dérivés, destinés à la consommation humaine
- 6) conserves de viandes, salamis et autres produits préparés à base de viande (produits à base de viande)
- 7) produits alimentaires transformés contenant des matières premières d'origine animale
- 8) lait et produits laitiers dérivés de bovins et de petits ruminants
- 9) boyaux d'animaux
- 10) viandes chevalines crues et préparations de viande

Le destinataire mentionné sur le certificat doit être situé au Kazakhstan.

II. CONDITIONS D'INSTALLATION

Voir les conditions d'installation décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

III. CONDITIONS D'EXPLOITATION

Voir les conditions d'exploitation décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

IV. CONDITIONS D'EXPERTISE

Voir les conditions d'expertise décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour Fédération de Russie.

V. CONDITIONS DE CONTROLE

Voir les conditions de contrôle décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

VI. DEMANDE D'AGREMENT POUR L'EXPORTATION

Voir la demande d'agrément décrite dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie : cette demande d'agrément pour l'exportation est néanmoins limitée aux exportateurs historiques vers le Kazakhstan, notamment les exportateurs qui ont exporté durant la période du 01/01/2009 au 31/03/2011 et qui peuvent le démontrer par une copie d'un certificat délivré.

Jusqu'au 31/12/2011, les exportateurs historiques vers le Kazakhstan ne doivent pas disposer d'un système d'autocontrôle validé/certifié.

Attention : les listes fermées d'établissements valables pour la Fédération de Russie le sont aussi pour le Kazakhstan. A cette fin il n'est pas nécessaire d'introduire une demande d'agrément d'exportation pour le Kazakhstan.

VII. CERTIFICATS

<u>Code AFSCA</u>	<u>Titre du certificat</u>
Final 11.08.2006	Certificat de salubrité pour l'exportation de viande de porc et de préparations de viande crue de l'UE vers la Fédération de Russie.
EX.VTP.RU.01.02	Certificat vétérinaire pour l'exportation de viandes bovines désossées et préparations de viande crue de l'UE vers la Fédération de Russie.
EX.VTP.RU.05.02	Certificat vétérinaire pour l'exportation de viandes bovines avec os de l'UE vers la Fédération de Russie.
Final 11.08.2006	Certificat sanitaire pour l'exportation de viande de volaille (poulets, pintades, dindes, canards, oies) et de préparations de viande crue de l'UE vers la Fédération de Russie.
EX.VTP.RU.02.01	Certificat de salubrité pour l'exportation de viandes chevalines crues et de préparations de viande de l'UE vers la Fédération de Russie.

Mots-clés : exportation – Kazakhstan – instruction	RI.KZ.02	Kazakhstan
	07/11	

Final 11.08.2006	Certificat vétérinaire pour l'exportation de l'UE vers la Fédération de Russie de poissons, fruits de mer (produits de la pêche) et leurs produits dérivés, destinés à la consommation humaine.	3 pg
Final 11.08.2006	Certificat vétérinaire pour l'exportation de lait et de produits laitiers dérivés de bovins ou de petits ruminants de l'UE vers la Fédération de Russie.	3 pg
EX.VTP.RU.04.02	Certificat vétérinaire pour l'exportation de conserves de viande, de salamis et d'autres produits préparés à base de viande de l'UE vers la Fédération de Russie.	4 pg
EX.VTP.RU.03.02	Certificat vétérinaire pour l'exportation de denrées alimentaires transformées contenant des matières premières d'origine animale, de l'UE vers la Fédération de Russie.	3 pg
Final 11.08.2006	Certificat vétérinaire pour l'exportation de boyaux d'animaux de l'UE vers la Fédération de Russie.	2 pg

VIII. CERTIFICATION DE PRE-EXPORTATION ET PRE-ATTESTATION

Voir la certification de pré-exportation et la pré-attestation décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

IX. CONDITIONS DE CERTIFICATION

Voir les conditions de certification décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

X. MODÈLE DE PAPIER SÉCURISÉ

Voir les modalités décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

XI. SCHELLEMENT DES ENVOIS

Voir les modalités décrites dans le Recueil d'instructions RI.RU pour la Fédération de Russie.

* * * * *